

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1111

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 20

A la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« l'entreprise mentionnée »,

les mots :

« les entreprises mentionnées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.